



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° **N° - 1 2 9 4 / MEA**

*Le Ministre*

Papeete, le **2 2 FEV. 2021**

à

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale  
chargés des circonscriptions pédagogiques**

**Objet :** Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne.

**Réf. :** Note DGESCO N°2020-0007 en date du 16 décembre 2020

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, le Ministère de l'Éducation de Polynésie française souhaite s'engager aux côtés du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, *en collaboration avec Paris 2024*, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Présenté lors de la semaine olympique et paralympique en février 2020, cet appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne pourra être proposé **aux écoles élémentaires volontaires de l'ensemble du territoire.**

### **1. Objectifs de cette mesure**

Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages. Développer une activité physique quotidienne répond avant tout à des enjeux importants de santé publique et de bien-être. **Ce projet est ainsi complémentaire de l'enseignement de l'EPS.**

### **2. Principes directeurs**

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Dans les faits, **il est préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé.**

Ce dispositif est un cadre souple basé sur le volontariat, et **propose une activité physique quotidienne qui s'appuie sur l'environnement existant et le respect des règles sanitaires.**

### 3. Ressources

Des ressources sont disponibles sur la page dédiée du site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

Vous pouvez consulter également la plateforme Génération 2024, un outil au service du programme Éducation de Paris 2024 : <https://generation.paris2024.org>

### 4. Mise en œuvre

Les écoles élémentaires volontaires pourront dès la rentrée d'août 2021 s'impliquer dans le dispositif. **Cet appel à manifestation devra faire l'objet d'un avenant très succinct en lien avec les parcours éducatifs du projet d'école.** Enfin, je vous demande d'encourager les écoles participantes à faire connaître leurs différentes initiatives en faisant parvenir, par le biais de votre circonscription, les documents pédagogiques ou photos d'activités à la chargée de mission EPS [eps@education.pf](mailto:eps@education.pf) pour une publication sur le site EPS de Polynésie.

Je vous remercie par avance du concours que vous apporterez au lancement de ce dispositif.

  
Christelle LEHARTEL



Le Ministre  
de l'éducation,  
de la modernisation  
de l'administration,  
en charge  
du numérique

GOUVERNEMENT  
Polynésie française



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Conseiller technique Sport  
DGESCO C  
N° 2020-0007  
Affaire suivie par : Christian AUDEGUY  
Tél : 01 55 55 31 60  
Mél : [christian.audeguy@education.gouv.fr](mailto:christian.audeguy@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Direction générale  
de l'enseignement scolaire

Paris, le **16 DEC. 2020**

Le ministre de l'éducation nationale, de la  
jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les recteurs  
de région académique

Mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs  
académiques des services de  
l'éducation nationale

**Objet :** Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage, **en collaboration avec Paris 2024**, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Présenté lors de la semaine olympique et paralympique en février 2020 et expérimenté depuis cette date dans l'académie de Créteil, cet appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne, retardé pour des raisons sanitaires liées au Covid-19, peut enfin être proposé aux écoles élémentaires volontaires de l'ensemble du territoire.

### **1. Objectifs de cette mesure**

Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages. Développer une activité physique quotidienne répond avant tout à des enjeux importants de santé publique et de bien-être. Ce projet est ainsi complémentaire de l'enseignement de l'EPS.

### **2. Principes directeurs**

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Dans les faits, il est préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé.

Ce dispositif est un cadre souple basé sur le volontariat, et propose une activité physique quotidienne qui s'appuie sur l'environnement existant et le respect des règles sanitaires.

PJ : Appel à manifestation d'intérêt 30 mn d'activité physique quotidienne

### 3. Ressources

Des ressources sont disponibles sur la page dédiée du site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

Vous pouvez consulter également la **plateforme Génération 2024**, un outil au service du programme Education de Paris 2024 : <https://generation.paris2024.org>

### 4. Mise en œuvre et calendrier

Les écoles élémentaires volontaires pourront dès le début de l'année 2021 s'impliquer dans le dispositif.

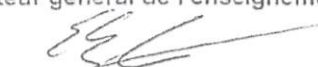
Elles seront invitées à renseigner sur l'application « démarches simplifiées » un module d'inscription très succinct, une fois leur projet éducatif validé par le conseil d'école. Cet appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique sera l'un des éléments phare de la semaine olympique et paralympique organisée du 1<sup>er</sup> au 6 février 2021.

L'implication de vos services est nécessaire au bon déroulement de cette opération. C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir désigner un référent pour chaque département de votre académie, en charge de ce dispositif. Les coordonnées (nom, fonction, mail, téléphone) de cette personne ou de ces personnes sont à transmettre dans les meilleurs délais à l'adresse fonctionnelle suivante : [dgesco.c@education.gouv.fr](mailto:dgesco.c@education.gouv.fr).

Je vous remercie par avance du concours que vous apporterez au lancement de ce dispositif.

Des retours accord MEA,  
mail à DGESCO avec  
coordonnées IEN EPS / CM EPS

Pour le ministre et par délégation  
Le directeur général de l'enseignement scolaire

  
Edouard GEFFRAY